

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE: Par an, (payable d'avance) \$5.00 (payable durant l'année) 6.00

L'ÉVÉNEMENT JOURNAL QUOTIDIEN

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion 0.50 Chaque insertion suivante 0.12 Pour chaque ligne au-dessus de six lignes première insertion 0.08

Editeur-Propriétaire et Rédacteur en Chef:

HECTOR FABRE

CONVENTION DES JOURNALISTES DE QUÉBEC.

Considérant la hausse progressive dans le prix du matériel, du papier et de la main-d'œuvre, etc., les pertes considérables et les frais de comptabilité encourus chaque année, par suite des abonnements à crédit; que, depuis 30 ans, seul le prix des journaux français à Québec n'a pas varié, bien que leur format se soit accru du double; que, dans l'intérêt public même, il est désirable que la profession de journaliste prenne sa place dans la voie du progrès général;

Les soussignés ont résolu, d'un commun accord, à l'exemple des journaux de Montréal, d'augmenter d'une piastre par an le prix de leurs journaux respectifs pour tout abonnement qui ne sera pas payé d'avance, soit à l'édition quotidienne ou semi-quotidienne, savoir:

Edition quotidienne, d'avance à crédit \$6.00 \$7.00 Edition tri-hebdomadaire, 4.00 5.00

Payable aux bureaux de la direction de chaque journal.

Ces conditions sont applicables de suite pour les nouveaux abonnés, et auront leur plein effet à l'égard des anciens, à l'échéance des abonnements courants.

Les abonnés qui paieront dans le cours du premier mois du nouveau semestre ou de l'année seront considérés comme payant d'avance.

Ils ont aussi résolu que la publication des réclames, rapports de commandites, mariages, décès, etc., sera sujette à l'avenir au tarif des annonces.

Ont signé ce dix-neuvième jour de mai 1873.

L'éditeur-propiétaire du Journal de Québec, A. COTÉ.

L'éditeur-propiétaire de L'Événement, HECTOR FABRE.

L'éditeur-propiétaire du Canadien, L. H. HUOT.

LÉGER BROUSSEAU, Courrier du Canada.

QUÉBEC,

LUNDI, LE 19 MAI 1873.

L'Opposition et la Question des Ecoles

En réponse à une nouvelle interpellation de M. Costigan, Sir John A. Macdonald a annoncé qu'il ferait connaître aujourd'hui la décision du gouvernement au sujet de la résolution adoptée mercredi dernier par la Chambre.

Il est difficile de prévoir quelle sera la décision du gouvernement, si toutefois il en prend une. Dans son discours contre la motion Costigan, Sir John s'est d'avance fermé toute issue vers un retour à une politique conforme au sentiment de la Chambre, en déclarant que le gouvernement ne saurait désavouer le bill de la législation du Nouveau-Brunswick et que

recommander au Gouverneur-Général de le désavouer serait empiéter sur la prérogative royale.

Si Sir John resta fidèle à son opinion et refuse de recommander à Son Excellence d'écouter l'avis de la Chambre et de désavouer le bill, le devoir de M. Costigan sera de proposer une motion de blâme contre le ministère; et si cette motion est adoptée, le ministère n'aura plus d'autre alternative que celle de se retirer. Mais les députés conservateurs, dont plusieurs, s'il faut en croire le correspondant parlementaire du Nouveau-Monde, déplorent le mal qu'ils ont fait au ministère en faisant quelque bien à la cause de la liberté religieuse, voteront-ils en faveur de cette motion? Ils le devraient s'ils sont sincères et veulent être conséquents. Le zèle ministériel pourrait bien cependant l'emporter sur tout, et nous ne serions pas étonné de les voir rescinder leur vote de l'autre jour.

Ce n'est pas exagérer que de dire que la plupart des députés conservateurs qui ont voté en faveur de la motion Costigan, l'ont fait malgré eux, fort à regret et uniquement par crainte de leurs électeurs, plus catholiques qu'eux. Le correspondant parlementaire du Nouveau-Monde, qui est à même de bien voir les choses, dit: "Il y a parmi les conservateurs qui ont voté en faveur de la motion Costigan plusieurs députés qui ont fait tout en leur pouvoir pour empêcher de venir sur le tapis. Ils sont persuadés que c'est une faute grave et la regrettent en conséquence."

L'opposition de la province de Québec a eu le double mérite de forcer les conservateurs à écouter la voix de Mgr. Sweeney et de l'épiscopat entier, et d'assurer en cette circonstance à la cause de nos co-religionnaires, le concours de l'opposition d'Ontario, dont l'appoint a décidé la victoire. Nos propres renseignements confirment en tous points les renseignements que le National a reçus d'Ottawa:

"Quand Mgr. Sweeney est arrivé ici pour la première fois, voici ce que nous, de l'opposition et au nom de l'opposition, lui avons dit: "Monseigneur, nous voulons vous prêter notre coopération la plus efficace afin que vous réussissiez à faire rendre justice à vos ouailles, et pour cela il y a deux moyens: le premier: que le gouvernement s'engage à régler cette question selon vos vœux, nous, de l'opposition, nous lui donnerons 26 voix d'appui pour compenser les quelques pertes que le gouvernement pourrait éprouver dans ses rangs, et la mesure passerait. Le second plan est celui-ci: Si le gouvernement ne veut pas, l'opposition en tête, appuyée des catholiques conservateurs de l'autre côté de la chambre auxquels les Evêques peuvent imprimer une direction, s'engage à faire passer la mesure, pourvu que qui de droit exerce une pression sur eux."

"Dans ce cas l'opposition haut-canadienne votait avec nous comme un seul homme, et outre le succès d'une bonne cause dont nous aurions eu raison d'être fiers, il restait un autre fait acquis: c'est que les grâtes entraient dans une voie de conciliation dont tout le monde aurait eu à se réjouir."

Ce sont ces ouvertures et cette attitude de l'opposition bas-canadienne qui ont forcé M. Costigan et ses amis à agir. Les députés ministériels ont d'abord essayé de faire prévaloir les

raisons politiques sur les considérations religieuses; de dire qu'avant tout il fallait ménager les 17 voix que le ministère tire du Nouveau-Brunswick; mais force leur a été ensuite d'agir en face du vœu unanime de l'Episcopat et de l'attitude décidée de l'opposition. Le correspondant parlementaire du Nouveau-Monde rend pleine justice à la conduite de l'opposition. Voici ce qu'il écrit:

"Vous pouvez penser que l'opposition est fière et orgueilleuse du résultat. Le fait est que la section de la province de Québec s'est admirablement bien comportée dans toute cette affaire. Elle a d'abord offert au ministère son appui unanime pour toute mesure qu'il pourrait introduire en faveur des catholiques, et s'il refusait, de se charger elle-même de régler la question et d'entraîner la section d'Ontario, si elle était soutenue par les catholiques de la province Québec.

"Elle a racheté avec éclat les promesses qu'elle avait faites à Mgr.; et en entraînant la majorité protestante d'Ontario à voter sur la motion Costigan et à faire de la liberté catholique dans toute la confédération, une partie de son programme, elle a rendu au pays un service véritable dont il faut lui tenir compte.

De quelque façon que les choses tournent, le vote d'hier matin sera un événement mémorable dans l'histoire de notre cher Canada. Il assure la solution d'une question qui menaçait la paix et l'existence même de la Confédération.

"Car, si le gouvernement se soumet et accepte les instructions de la Chambre, il faudra bien, dans l'intérêt de son existence même, qu'il prenne les moyens de faire rendre justice et liberté à nos co-religionnaires persécutés; s'il résiste, l'opposition arrivant au pouvoir devra s'occuper tout d'abord et avant tout le reste de trouver et d'appliquer le remède à la situation."

C'est avec infiniment de raison que le National dit à ce propos, que c'est précisément ceux qui l'on a si souvent accusés de tendances peu favorables à la religion, c'est-à-dire les libéraux du Haut-Canada et du Bas-Canada, qui ont assuré le triomphe de la liberté religieuse en deux circonstances décisives. On se rappelle en effet que c'est le ministère libéral MacDonald-Sicotte qui a assuré à la minorité catholique du Haut-Canada la liberté de l'éducation, comme c'est l'opposition nationale qui est en train de briser le joug qui pèse sur la minorité catholique du Nouveau-Brunswick.

Correspondances Parlementaires.

Ottawa, 16 mai. Les discours de M. Langevin sur la question des écoles du Nouveau-Brunswick a excité, parait-il, au plus haut degré, la surprise de Monseigneur Sweeney. Il a été étonné que le ministre catholique, qui en 1865, cherchait à tourner en ridicule, le trouble que se donnaient MM. Dorion et Joly d'assurer aux minorités leurs droits et leurs privilèges, soit allé beaucoup plus loin qu'un ministre protestant comme Sir John agissant sous le fouet des orangistes. Un sentiment général d'indignation règne dans la ville d'Ottawa, la forteresse du co-ministre de la milice. Les ouvriers, les journaliers dans leur langage expressif parlent de la "vraie tricherie de Langevin, du ministre qui a trahi les catholiques du Nouveau-Brunswick. Le raisonnement qu'il a fait pour prouver que la Chambre n'avait pas le droit de recommander le désaveu des bills passés par les législateurs donne la mesure de cette haute intelligence si vantée par les organes salarés.

Monsieur Sweeney a aussi été étonné, dit-on, de la cabale faite par notre religieux défenseur, séance tenante. Dans ses tête-à-tête avec la plupart de ceux qui sont venus lui communiquer leurs scrupules, il s'était ménagé l'appui de plusieurs députés qui jusqu'aux derniers instants ont avoué ouvertement leur intention de suivre la fortune de leur chef; mais à l'heure suprême, effrayés du vide qui se faisait autour d'eux, ils ont rejoint la phalange des libéraux, de ces malheureux nationaux et de ces chacals de grils, comme les appelle le vieil organon d'Ontario, le Leader. Voilà comment le successeur de M. Cartier s'est trouvé à n'avoir pour compagnons de disgrâce que son collègue M. Robitaille, et les deux ministres locaux, MM. Fortin et Archambault. M. O'Connor, ministre catholique d'Ontario, a pris la fuite dans le cours de la séance.

Un député de cette province exprimait hier matin son regret de n'avoir pas vu plus tôt comment M. McKenzie voterait sur cette question; il n'aurait certainement pas supporté le gouvernement.

Cette indépendance après coup, me rappelle, disait un spirituel député, le courage d'un représentant non loin de Québec, qui, apprenant qu'un quelconq avec qui il avait eu maille à parir avait refusé un cartel, exprimait son profond regret de n'avoir pas vu plus tôt que ce quelq'un n'acceptait pas de cartel; qu'il n'aurait pas manqué l'occasion qui lui avait été offerte de lui en envoyer un.

Les députés Neo-Eosassai qui se vantent d'appartenir au parti libéral, mais qui depuis le commencement de la session ont toujours voté avec les Tories sont furieux de l'intervention de M. McKenzie et de son parti tout entier en faveur des catholiques du Nouveau-Brunswick.

Ce sont là les alliés que lors des débats sur la confédération on promettait aux Bas-Canadiens. Il serait prudent pour les députés des provinces maritimes de comprendre ce que peut l'union d'Ontario et de Québec. Depuis 5 ans les revenus de ces deux grandes provinces de la confédération sont en grande partie dépensés à l'avantage des provinces maritimes, du N. O. et de la Colombie. Evidemment leur complaisance pour Sir John et compagnie nous coûte trop cher.

Dans la discussion à propos des coûts de la route Dawson, chemin de la Rivière Rouge, M. Langevin a admis que sur les \$800,000 dépensés pour ce chemin \$200,000 auraient été employées pour le transport des émigrés, ce qui porte à \$500 le coût de chaque émigré à la Rivière Rouge.

L'octroi de \$500,000 pour continuer l'exploration du Pacifique a été obtenu par une majorité de 25.

Le Concile.

L'ouverture du dixième concile provincial a eu lieu à la cathédrale hier avec une grande solennité. Mgr. l'Archevêque officiait et Mgr. d'Ontario a prononcé le sermon. Mgr. de Montréal, malgré son état de santé, a assisté à toute la cérémonie qui a duré jusqu'à midi et quart. Les autres prélats étaient Mgr. de St. Hyacinthe, Mgr. de Rimouski, Mgr. des Trois-Rivières, Mgr. Fabre et Mgr. Sweeney.

Le concile a une réunion générale dans la grande salle de l'archevêché chaque après midi. Il est divisé en plusieurs congrégations qui préparent les travaux qui doivent être soumis aux réunions générales.

La congrégation de la doctrine composée de M. le Grand-Vicaire Raymond (St. Hyacinthe), M. le Grand-Vicaire Caron (Trois-Rivières), M. l'abbé Benjamin Piquet (Québec), et M. le chanoine Lamarche (Montréal), est présidée par Mgr. de St. Hyacinthe.

La congrégation des Etudes est présidée par Mgr. Laflèche; la congrégation de la Discipline par Mgr. Fabre.

Mgr. de Montréal, à cause de son état de santé, a demandé à ne point présider de congrégation.

Mgr. Fabre prend part aux délibérations, mais comme coadjuteur n'a pas droit de vote. Le jour de l'Ascension on fera promulgation solennelle à la cathédrale des décrets qui auront été adoptés jusque-là.

La clôture solennelle a lieu dimanche prochain.

Il paraît certain que l'évêque de l'abbé Raymond a été approuvé à Rome et qu'on reconnaît dans le décret qu'il n'y a pas de gallicanisme, ni de libéralisme en Canada.

Débats Parlementaires.

L'AFFAIRE DU PACIFIQUE.

L'Hon. M. Cameron (Cardwell) propose l'adoption de la motion qui a pour objet de permettre au comité spécial nommé pour s'enquérir des accusations de M. Huntington, relatives au chemin de fer du Pacifique, de siéger pendant que la Chambre n'est pas en session.

Il dit que les règles suivies dans cette occasion étaient celles qu'on avait adoptées en Angleterre dans des cas semblables, et explique que sans une autorisation spéciale du Parlement, le comité ne pourrait pas siéger en dehors du temps de la session.

M. Dorion (Napierville) dit que le moment était venu de faire connaître à la Chambre l'époque de l'ajournement. Dans le cas où le comité siégerait en dehors du temps de la session, il se produirait des inconvénients qu'il va signaler à la Chambre.

La Chambre, par son vote, a témoigné le désir d'avoir une prompte enquête. Si telle est son intention, elle doit siéger en même temps que le comité, qui n'a pas le droit de forcer les témoins à se présenter et à répondre aux questions qui peuvent leur être posées. Tout ce que peut faire le comité c'est de rapporter à la chambre que tel ou tel témoin a refusé de se présenter ou de répondre, et dans ce cas la chambre a le pouvoir de le contraindre par des poursuites.

Si l'enquête se faisait autrement, elle serait une pure farce, et pour que les choses se fassent selon les règles de la justice, il faut nécessairement que le Parlement siéger.

Les accusations sont de la plus haute gravité, et si elles sont fondées, les ministres qui en sont l'objet ne doivent pas conserver une heure

voix altérée par les larmes, cette héroïque fille court, alla, chercha, et au bout d'une heure elle ramena du château une misérable bouquette qu'elle avait découverte dans les bâtiments intérieurs que l'incendie n'avait pas atteints. Nous y assimes l'infortuné Césaire. Oh! quel courage d'un côté et quel dévouement de l'autre! Lui, Césaire, dont les jambes brisées pendaient en dehors de la bouquette, dévorait ses douleurs, ne poussait pas un cri et plaisait même pour nous donner du courage, sur l'étrange équipage avec lequel il voyageait; elle, Marguerite, poussait péniblement la bouquette, évitant les ornières, les cailloux de la route pour épargner un cahot à Césaire, haletante, épuisée, mais quelquesfois sous la fatigue, mais se relevant aussitôt pour reprendre sa route et ses efforts... Noble fille!

La Châtaigneraie s'arrêta et essuya une larme.

Et vous? dit la Rouarie? vous?... — Moi, dit la Châtaigneraie en baissant les yeux, j'ai fait une lieue sur mes genoux et sur mes mains, car mes pieds ne pouvaient plus me porter.

Tous ceux qui écoutaient ce récit avaient déjà beaucoup souffert, et cependant leur cœur se serra.

— Et cela a duré? dit Thérèse.

— Une nuit et un jour, fit la Châtaigneraie. Enfin nous nous étions retirés dans un bouquet de bois, et nous avions perdu tout espoir, lorsque nous rencontrâmes ce brave jeune homme.

— M. Saturnin Fichet, dit M. de Perbruck, en qui la douleur ne pou-

voit éteindre la haine qu'il portait à notre aventurier.

— Ah! je comprends, dit la Rouarie... vous avez gagné le bois du Vire et il allait à la Fosse-Ingant.

— En quelle qualité? dit M. de Perbruck avec insolence.

— Comme votre fils, répartit la Rouarie avec le plus parfait dédain.

— Mais il est temps que cette comédie finisse, dit avec violence M. de Perbruck, et je m'étonne que M. de la Rouarie ait osé...

— Il me fallait envoyer quelqu'un de sûr à Désilles, dit sèchement la Rouarie. J'étais déjà malade et je n'avais près de moi que ce brave jeune homme à qui je pusse me fier. Désilles l'avait vu à notre grande assemblée. Je ne pouvais lui raconter la longue histoire de cet éternel quiproquo. Ce jeune homme est parti, il le fallait pour nous tous, et je l'attendais, car... Mais reprit-il en faisant signe à Saturnin qui voulait parler, il nous dira tout à l'heure le résultat de son voyage. Continuez, la Châtaigneraie.

— Notre sauveur peut parler, dit la Châtaigneraie, car j'étais évanoui au moment où il nous a rencontrés.

— Eh bien! dit Saturnin d'un ton dont la froideur et l'amertume contrastaient avec le caractère insouciant qu'il avait montré jusqu'à ce jour, j'allais à la Fosse-Ingant, fort embarrassé du rôle que je joue, désirant trouver quelque part le comte Césaire pour lui remettre le brevet qui lui appartient, lorsque je fus appelé vers un petit bois par des gémissements. J'y pénétraï, et je ne fus pas peu surpris

de me trouver en face de celui que je cherchais. J'appris de Marguerite, qui seule avait conservé la force de parler, l'héroïsme de M. de la Châtaigneraie et du jeune comte. La nature m'a heureusement doué de membres vigoureux; je chargeai M. de la Châtaigneraie sur mes épaules, je pris la bouquette, et je parvins à conduire les deux blessés dans une assez pauvre cabane où je les ai déposés.

— Et après? dit la Rouarie.

— Le docteur s'avance.

Le lendemain, dit Thaburel, un petit paysan venait me chercher à Rennes... c'était l'infortunable Marguerite... Toujours forte, toujours prête au salut des autres, elle me conduisit près de ces messieurs... La Châtaigneraie n'avait besoin que de repos, mais le comte était incapable de supporter la seule opération qui put le sauver.

— Ainsi?... dit le marquis de Perbruck avec angoisse.

— Veuillez lire la lettre qu'il vous écrit, reprit Saturnin.

M. de Perbruck la prit et lut à haute voix l'écrit suivant:

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT DU 19 MAI 1873.

LES AVENTURES

DE

SATURNIN FICHET

(Suite.)

— Oh! s'écria la Rouarie, noble pays où tout malheur à son dévouement près de lui.

— Vous devez comprendre, dit la Châtaigneraie, que dans la position où nous étions, le comte a dû atteindre la terre avant moi. Je tombai donc sur lui. Après le premier étourdissement causé par la violence de cette chute, j'essayai de me relever. Je pus d'abord me remettre sur les genoux, je me penchai sur Césaire, il respirait encore, je l'appelai doucement.

— Pourriez-vous marcher? me dit-il.

— Je l'espère, lui répondis-je.

— Eh bien! si, si vous avez les mains libres comme moi, dénouez la corde qui nous tient et tâchez de vous sauver; j'ai les deux jambes brisées, ne pensez pas à moi.

—Maintenant, dit-il, partez, et dites à mon père que je meurs content d'avoir pu montrer en mourant que je n'étais pas indigne du nom que je porte.

M. de Perbruck murmura quelques mots, et la Châtaigneraie reprit: — Comme vous devez le croire, je ne voulais point abandonner celui qui avait tant souffert; je parvins à le relever, et je le chargeai sur mes épaules. Je ne savais de quel côté me diriger, lorsque des coups de feu partis dans l'intérieur du château jetèrent une telle alarme parmi les quelques gardes nationaux restés à la grande porte que je pus la franchir avec mon précieux fardeau.

— Je comprends, dit la Rouarie; ce fut, sans doute au moment où Delben et Morillon s'attaquèrent en croyant nous abandonner. Continuez.

— Hélas! reprit la Châtaigneraie, ma bonne volonté était plus grande que mes forces. Je fus obligé de m'arrêter avec Césaire à peu de distance du château. Nous y restâmes toute la nuit. C'est de là, reprit-il d'une voix triste, que j'ai vu l'incendie de votre noble demeure, monsieur de la Rouarie; c'est de là que j'ai vu la retraite de ces brigands qui s'appellent entre eux citoyens. Ils passaient à quelques pas de nous, furieux de n'avoir trouvé ni femmes, ni vieillards, ni enfants à égorgier pour pouvoir se vanter d'une victoire; dix fois je voulus élever la voix pour les insulter. Mais Césaire avait raison; c'était appeler la mort sans que notre sang versé profitât à notre

sainte cause. Nous les laissâmes passer.

Cependant ce repos, au lieu de ramener nos forces, n'avait fait que rendre plus lourds nos membres endoloris. C'est à peine si je pouvais me relever; comment aurais-je pu sauver mon malheureux ami? Je prévoyais qu'il nous faudrait l'un et l'autre mourir de faim dans le champ de genêts où nous étions cachés, lorsque vers le soir même de ce jour épouvantable je crus entendre marcher à quelques pas de nous. Au risque de m'adresser à des ennemis, j'appelai, et je vis paraître la jeune fille qui nous avait appris le matin même le malheur de Césaire.

— Quoi! Marguerite? dit Thérèse Moellien.

— Elle-même! dit la Châtaigneraie. — Pauvre et noble fille! reprit Thérèse avec des larmes, elle nous avait suivis, moi et Armand; elle était présente au récit que nous fit Lambert de votre noble dévouement. — Ils doivent être morts, nous disait ce brave vieillard. — Mort ou vivant, s'écria Marguerite, je veux le revoir; je trouverai son corps sous les ruines du château, et du moins il nous restera pas exposé aux injures de l'air; il me semble qu'il doit avoir froid! Et aussitôt elle nous quitta.

— Marguerite nous a dit tout cela, fit la Châtaigneraie, lorsqu'elle nous eut retrouvés. Mais ce n'était pas sans pour elle, il fallait nous sauver. Mais que faire? Comment emporter Césaire? C'est tout au plus si je pouvais me traîner moi-même. Eh bien! messieurs, dit la Châtaigneraie d'une

(A continuer.)

FAUX SELS PASTILLES

VICHY. VICHY CHEZ SOI.

Le traitement à Vichy se compose des bains et des eaux minérales...

PASTILLES E VICHY.

Ces Pastilles se fabriquent à l'établissement thermal avec les sels extraits de l'Eau des Sources...

UTILISER LES EAUX DE VICHY TRANSPORTES

Les Eaux de Vichy sont au premier rang des Eaux minérales...

En vente chez JOHN MUSSON & Cie, Chimistes et Pharmaciens.

Ligne du St. Laurent et du Saguenay.

Le magnifique Vapeur de première classe "ST. LAURENT"

"ST. LAURENT" CAPITAINE CHABOT.

A partir de DEUX de MAI prochain, lui sera Québec tous les VENDREDIS, à SEPT heures du matin, pour CHICOUTIMI.

En attendant à la Malbaie, à la Rivière-du-Loup, Tadoussac et à la Baie des Ha! Ha!

Dans les MARDIS, à MIDI, pour Rimouski (depuis le SIX de MAI prochain) en attendant à la Malbaie et à la Rivière-du-Loup.

Au retour, le bateau laissera Rimouski les MERCREDIS, à MIDI, et arrivera aux ports intermédiaires en arrivant de bonne heure à Québec Jeudi matin.

Le vapeur de première classe "CLYDE"

"CLYDE" CAPITAINE LECOURS.

laissera le Quai St. André, depuis le SEPT de MAI prochain, tous les MERCREDIS et SAMEDIS à SEPT heures A. M., pour Kamouraska en attendant à la Baie St. Paul, aux Eboulements, à la Malbaie et à St. Denis.

Au retour il arrivera aux mêmes ports.

Pour plus amples informations s'adresser au Bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent, Quai St. André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Importation Brillante de Bijouteries

PH. BRUNET, Horloger & Bijoutier.

RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

Au moment où nous allons reprendre la saison d'été...

M. PHILEMON BRUNET, a pelle d'une façon particulière...

Le public est appelé à venir visiter cette nouvelle importation de Bijouteries et de Montres, pendant les jours de Genève et de Paris.

PHILEMON BRUNET, Horloger & Bijoutier, Rue St. Joseph, En face de la place de l'Eglise.

Québec, 5 avril 1873-3m

AVIS. OCTAVE JACQUES, COMMERÇANT.

No 2, Marche Finlay, Basse-Ville.

A l'honneur de prévenir ses amis et le public en général...

Québec, 4 avril 1873-7m

AVIS IMPORTANT. Aux Maisons de Commerce, etc.

TABLES d'intérêt à 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 pour cent par année...

Ces tables viennent justement d'être publiées. L'accueil qu'elles ont déjà reçu des Banques et des premiers maisons de commerce est une preuve de leur grande utilité.

En vente à la Librairie de I. P. DEBY, 47, Rue St. Pierre, Basse-Ville.

N. B.—On trouvera à ce nouvel établissement, toujours en mains l'assortiment le plus varié d'articles de Bureaux, etc., etc., aussi Blancs de Douane, de Faillite, Reconnaissance, Billet, Traite, etc., etc.

I. P. DEBY, Québec, 8 avril 1873.

Maison à Louer.

UNE Magnifique Maison à St. Joseph de Charlebourg, ou quelques chambres à la commodité de ceux qui s'y dirigent par l'établissement.

Le Soussigné pourra fournir aussi toutes espèces de provisions et une voiture si on le désire.

S'adresser à JOSEPH AUCLAIR, Village St. Joseph de Charlebourg, Québec, 21 mars 1873-15j

F. X. LEMIEUX, A MM. LES MARCHANDS

M. LEMIEUX a transporté son bureau au No. 59, Rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec...

R. G. TANCQUAY, AVOCAT, Bureau, No. 59, Rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec, au-dessus de Audet & Robitaille, Québec, 10 mars 1873-2m3q

AU PUBLIC! L. J. FERLAND a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir un magasin de MARCHANDISES SECHES au coin des rues du Pont et St. François, St. Roch, (ancienne Maison Félix Lavoye)

On l'on trouvera toujours un bon assortiment d'effets, qui ne lui sera en à désirer tant sous le rapport du prix que sous celui de la qualité et du goût.

Toujours en magasin ce qu'il y a de mieux en fait de Tweeds Canadien, Ecosais et Anglais, Draps Noir, tout Laine et Union, Casimires Noir et couleurs, tout Laine et Union, Alpaca Noir et couleurs, Coton, Étoffes à la Mode, Coton Jaune, Shirting, Coton à Draps, Coton Croisé, Barré et autres, Et tout ce qui concerne en général un Magasin de Marchandises Sèches bien assorti.

Il espère, par sa ponctualité à servir ceux qui voudront bien visiter son établissement, mériter une part du patronage public.

I. J. FERLAND, Coin des Rues du Pont et St. François, St. Roch, Québec, 4 avril 1873.

Acide Sulphurique. 1 Charge de 80 Canistres, devant arriver d'un moment à l'autre. J. & W. REID, Rue St. Paul, Québec, 15 mai 1873.

IMOGÈNE Quadrille brillant composé par F. X. VALADE, et respectueusement dédié à Madame la Comtesse de Dufferin.

Ce quadrille est orné d'une magnifique vignette du yacht du Gouverneur-Général, au-dessus duquel plane une couronne de Comtesse. Prix, 60 centimes. Publié et à vendre par A. LAVIGNE, Marchand de Pianos et de Musique, 114 rue St. Jean, (Banque d'Épargne.) Québec, 15 mai 1873.

NOUVELLE SOCIÉTÉ. Les Soussignés donnent par le présent avis au public qu'ils se sont associés depuis le 15 Avril sous les noms et raison sociale de LEMIEUX & VENNER, pour faire le commerce de Nouveautés de détail, au No. 41, Rue St. Joseph, casseigne du Lion d'Or.

M. LEMIEUX informe respectueusement toutes les personnes endettées envers lui avant la nouvelle association qu'elles devront régler leurs comptes au magasin, No. 41, Rue St. Joseph. Il profite de la circonstance pour exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui ont bien voulu lui reconnaître jusqu'à ce patronage aussi large que constant.

M. ED. VENNER était ci-devant au service de la maison F. Carrier & Cie. La nouvelle société promet au public et aux pratiques que rien ne sera négligé pour faire de la maison un poste de commerce de première classe tant sous le rapport de l'assortiment que de la popularité.

GEORGE LEMIEUX, P. EDOUARD VENNER, Québec, 21 avril 1873.

A VENDRE. UNE BONNE MAISON énie et Pointue avec Hangar, Rue Hermine, St. Saurey. S'adresser à A. LEVY RECIO, Coin des Rues Albert et Bagot, St. Saurey, Québec, 22 février 1873.

aves d'Emmagasinage. N peut obtenir un endroit d'emmagasinage de première classe après le 1er de Mai dans un magasin en pierre au No. 14, rue St. Jacques, vis-à-vis la Banque de Québec. S'adresser à J. LEPAGE, Marchand à Commission, No. 7, Rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec, 28 avril 1873.

PRIÈRES pour les Stations du Jeudi Saint.—Prix, 3 cents Le Chemin de Croix.—Prix, 5 cents. A vendre par J. A. LANGLAIS, Libraire, 61, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec, 7 avril 1873.

A VENDRE. Lard, Saucisson, et Morue Verte. Eau-de-Vie en Barils et Octaves. Génieuvre de DeKuyper (par le Scandinavien). Par WM. CONVEY, No. 1, Rue St. Paul, Québec, 7 mars 1873.

CODFROI CHAPLEAU, MANUFACTURIER DE Coffres-Forts de la Puissance A L'ÉPREUVE DU FEU ET DES VOLÉS Doublets en Acier et en Fer. Garnitures Intérieures, pour Voûtes en Fer, avec Portes et Volets en Fer à l'épreuve du feu. Portes en Fer pour Banques, Institutions Publiques et Charitables de Cités. Coffres de Sûreté pour la préservation de Documents Importants, Billets de Banques, Débitures, etc. Serrures, Brevetés, spécialement adaptés aux Portes de Voûtes, Banques, Coffres-Forts et Prisons, Ponts et Soliveaux en Fer, etc. Coffres-Forts de seconde main pris en échange. ANNEE QUE MANUFACTURIER D'Outils pour Tailleurs de Pierre L. N. ALLAIRE & Cie, Agents, Rue St. Pierre, Québec, 5 mars 1873.

Messieurs les Cultivateurs. Nous avons maintenant en main notre assortiment complet de GRAINES DE JARDIN CONSISTANT EN: 1000 lbs. Graines Rouges, (Wothersfield) 1000 lbs. Navets de jardin et de champ, 500 lbs. Carottes, 500 lbs. Choux d'été et d'hiver, 200 lbs. Poireaux, Laitue, Bettes, Persil, Concombres, Pois d'avance dit de 40 jours, Fèves d'avance idem, Blé-d'Inde sucré et d'avance, etc., etc., que nous garantissons être de la récolte de 1873.

Nous attirons tout spécialement l'attention de ces messieurs sur notre Graine d'Oignons. Cette graine vient d'une des meilleures maisons. Cette dernière nous a fourni cette graine depuis un grand nombre d'années et jamais elle ne nous a trompés, toujours de la première qualité.

Nous recevons dans le mois d'avril un grand lot de Graine de Trèfle Blanc, (Hollande) Graine de Trèfle Rouge, (Western) Graine de Mil, (Township) Que nous vendrons au plus bas prix. ED. GIROUX & FRÈRE, 52, Rue St. Pierre, Québec, 5 février 1873.

DR. BOURTIÈRE'S PHILODONTÉ FOR THE TEETH AND GUMS. SOLD BY ALL DRUGGISTS.

C. E. ROY, MARCHAND DE CUIR, Rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, Québec, 18 octobre 1872-1a

DONNE par le présent avis à ses pratiques et aux marchands de la ville et de la campagne que son assortiment de cuir est supérieur à tout autre sur le marché et que l'ayant obtenu à des conditions avantageuses, il est en mesure de leur offrir l'occasion de faire d'excellents achats à son magasin.

Veau français de toutes variétés, Chevreau (kid) Anglais, Double de Couleur, Shoë Duck, Elastique, etc., etc. L'assortiment comprend toutes les variétés de cuir possible. Ainsi il est inutile d'en faire la nomenclature.

Il compte sur le patronage constant du public, de cordonniers et surtout du commerce de la ville et de la campagne.

B'n marché, conditions satisfaisantes, ponctualité telles sont les qualités du service du magasin et que l'on garantit à l'acheteur.

C. E. ROY, Marchand de Cuir, Rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, Québec, 18 octobre 1872-1a

ETABLIS EN 1861. J. D. LAWLOR, MANUFACTURIER DE MACHINES A COUDRE SINGER, B. P. HOWE et LAWLOR. MONASTÈRE DE L'HÔTEL-DIEU, Québec, 14 Mai 1872.

M. J. D. LAWLOR. Monsieur, C'est avec plaisir que nous vous transmettons un témoignage au sujet de vos Machines à Coudre Lawlor à l'usage des familles. Elles nous ont toujours donné satisfaction et nous sommes heureux de la recommander aux ménages.

LES SEIGNEURS DE L'HÔTEL-DIEU de Québec, Québec, 2 avril 1872.

M. J. D. LAWLOR. Les Machines à Coudre à l'usage des familles que nous avons achetées depuis deux ans, nous a toujours donné la plus haute satisfaction. Les Seigneurs de la Congrégation Notre-Dame de St. Roch, Québec, Québec, 2 avril 1872.

M. J. D. LAWLOR. Il nous fait grand plaisir de vous donner un témoignage de l'excellence de vos Machines à Coudre à l'usage des manufactures. Nous avons trois Machines Singer à l'usage des familles et une autre à l'usage des manufactures, qui fonctionnent continuellement à notre complète satisfaction.

LES SEIGNEURS DE LA CHARITÉ, De l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, Montréal, 11 Septembre 1871.

M. J. D. LAWLOR. Monsieur, Parmi les différentes Machines à Coudre dont nous faisons usage dans cette Institution, nous avons la "Singer Family" de votre manufacture; nous sommes heureux de la recommander pour l'usage des familles comme préférable à toute autre, et parfaitement satisfaisante sous tous les rapports.

LES SEIGNEURS DE LA CHARITÉ, De l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, Ottawa, 21 Oct. 1871.

M. J. D. LAWLOR. Monsieur, Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage sur l'excellence de la Machine à Coudre "Singer Family" de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes parfaitement satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, et supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEIGNEURS DE N. D. DE CHARITÉ, Du Château St. Louis, Québec, 22 octobre 1872.

BUREAU PRINCIPAL: MONTREAL, 365, Rue Notre-Dame. BUREAUX ACCRÉDITÉS: 22 Rue St. Jean, Québec, 82 Rue Roy St. J. N. B. 48, Rue Nazareth, 103 Rue Burlington, N.E.E. Québec, 22 octobre 1872.

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE CAOUTCHOUC MONTRÉAL. CONFECTIONNEUSE DES CEINTURES et COUBROIES à Patente, BOYAUX, PLAQUES et JOINTS de Machines à Vapeur, BESOINETS et TAMpons pour Chars de Chemins de Fer, VALVES GOMMÉES pour Libraires, ANNEAUX pour la dentition, etc.

BOTTES et CLAQUES en CAOUTCHOUC. BOTTINES en PARBESSEN en FEUTRE AVE CAOUTCHOUC, en grande variété.

TOUS LES ORDRES SONT EXÉCUTÉS AVEC PRÉCISION BUREAU et Atelier: No. 272, Rue Ste. Marie, F. SÉBASTIEN, Administrateur, Montréal, 30 Jan. 1869-1a

QUEBEC, BOSTON et NEW YORK. TRAJET ABRÉGÉ VIA LE CHEMIN DE FER A RIVIERES CONNECTICUT et PASSUMPSIC VALLÉE DE MASSAWIPPI.

Le Trajet à New York et aux autres points du Sud, abrégé de 70 milles. Le Trajet à Boston et tous les autres points de l'Est, abrégé de 20 milles.

La plus courte et la plus charmante route à NEWPORT, VT., ST. JOHNSBURY, VT., PLYMOUTH, N. H., CONCORD, H. H., NASHUA, N. H., MANCHESTER, N. H., BELLOW FALLS, VT., LOWELL, Mass., PITTSBURG, Mass., HARTFORD, Conn., PROVIDENCE, R. H., FALL RIVER, BOSTON, NEW YORK, BALTIMORE, PHILADELPHIA, WASHINGTON.

Et tous les principaux points des États de l'Est, du Sud-Est et du Sud.

Deux Trains Express marchent tous les jours. TRAIN DE LA MALE. Laisse F. Lewis 8.30 p.m. L'arrive à Boston 4.50 a.m. Arrive à Boston 15 p.m. Arrive à New York 11.20 p.m.

TRAIN EXPRESS. Laisse Sherbrooke 5.00 p.m. Arrive à Boston 35.35 a.m. Arrive à New York 12.30 p.m.

NOUVEL ARRANGEMENT. UN Char Doté et Salon Pullman à été récemment placé sur la ligne entre Sherbrooke et Boston.

Prix de passage aussi bas que sur aucune autre ligne. C'est la plus belle route pour les familles qui vont aux États-Unis.

Billets de seconde classe pour New-York, Boston, etc. Les bagages sont étiquetés (chéqués) pour tous les principaux points du trajet.

Pour l'obtention de billets pour le voyage complet et de toutes les informations concernant les passages, le fret et le trafic, s'adresser au Bureau de la Compagnie à Québec, rue St. Louis, en face de l'Hôtel St. Louis.

BUREAU DES BILLETS POUR TOUTES LES POINTS DES ÉTATS-UNIS. Rue St. Louis, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis. GUSTAVE LEVE, L. V. PALMER, Agent, Surintendant, Québec, 18 septembre 1872.

Jarres à Fruit à Bouche Fixe et Hermétique. 100 Douzaines de Jarres à Gèles à Convertere Fixe et Hermétique. 500 Douzaines de Verres à Confitures. 200 Jarres. 200 Pots de Marmelades de toutes sortes. A vendre chez McCAGHEY, DOLBEC & Cie, 24 et 25, Rue St. Paul.

De la Fabrique de Lampes Brevetées de Ives. VENANT D'ÊTRE REÇU: Un assortiment complet de Lampes à Salon, Salle à Dîner, Bibliothèque, Salles, Bureaux et Couloirs. Garnitures, Accessoires de Lampes, Lampes suspendues à Réfectoires et sur ailes de Brûleurs et autres accessoires améliorés. Abat-jour en Porcelaine Dorée. Le célèbre Folding favori et autres Abat-jour en Papier. Cheminées à l'épreuve de la chaleur la plus intense. A vendre par McCAGHEY, DOLBEC & Cie, 24 et 25, Rue St. Paul.

PORCELAINES DE SEVRES. VENANT D'ÊTRE REÇU: Services à Déjeuner, Dîner, Dessert, Thé, Café, Toilette, Chambre à Coucher, Coupes à Barbe et autres. A vendre par McCAGHEY, DOLBEC & Cie, 24 et 22, Rue St. Paul.

VERRERIES. Patrons enjolivés, simpiles, unis, Carafes, Carafons, Vases à Clairier, Aiguières, Gobelets, Verres à Eau, à Champagne, à Xérès, à Operte, à Clairier, Flacons à Eau, Vases et Bols à ans. A vendre par McCAGHEY, DOLBEC & Cie, 24 et 25, Rue St. Paul.

500 Caisses d'Huile "Silver Star." CINQ CENTES CAISSES. Huile Supérieure empaquetée en quantité variant jusqu'à 10 gallons expressément pour le chargement de navires et l'usage des familles.

Statuettes et Bustes en Marbre de Paros. En grande variété. Sujets choisis, Mythologiques, Artistiques et Historiques. A VENDRE PAR McCAGHEY, DOLBEC & CIE, MAGASIN: Nos. 24 et 24, RUE ST. PAUL, QUÉBEC, Québec, 11 septembre 1872.

Une affaire très importante pour les acheteurs!

FONDS DE BANQUEROUTE A L'ENSEIGNE DE LA FEUILLE D'ÉRABLE.

Acheté à moitié prix à Montréal, et offert aux conditions les plus avantageuses.

No. 53, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH, No. 53, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH, CHEZ MONTMINY & BRUNET.

Entre plusieurs lots d'un bon marché sans précédent, on signale les suivants, savoir: 100 Pièces d'Étoffes à Robes en Alpaca rayé et blanc, valant 1s. 6d. la verge et offert à 104d.

125 Pièces d'Étoffes à Robes en Alpaca rayé et blanc, valant 1s. 6d. la verge et offert à 104d. 1 Lot d'imitation de Soie Japonaise rayée et carreaux, valant 2s. 3d. et offert à 1s. et 1s. 3d. la verge;

1 Autre Lot de Soie Japonaise réelle, valant 2s. 9d. et offert à 1s. 104d.; 25 Pièces de Soie de fleur, valant 5s. et offert à 3s. 6d.; 10 Pièces de Soie Notre Grain, valant 7s. 6d. et offert à 5s. 9d.; 10 Pièces de Soie de Glacé, valant 5s. 6d. et offert à 4s. 3d.; 1 Lot de Soie de Glacé, valant 4s. et offert à 2s. 9d.; 1 Lot de Soie de Glacé rayé, valant 5s. 6d. et offert à 3s. 9d.; 1 Lot de Soie de Glacé uni, valant 5s. 9d. et offert à 4s.; Et beaucoup d'autres lots qui seront très long à énumérer.

L'assortiment ordinaire de Nouveautés pour le Commerce du printemps et d'été est aussi presque tout arrivé et se compose d'Étoffes à Robes de tout genre: Mantilles en Drap et en Soie, Fleurs, Rubans, Plumes, Gants Kid lère qualité, Gants Fil, Bas, Corsets, Robes-Corsets importées tout faites, Chapeaux de Paille de Soie, Chapeaux de Paille tout garnis ou garnis sur ordre, Lawn à Japon avec Broderies, etc., etc.

Dans le département de D. ap. Tweeds Flanelles, Shirting, Indiennes, Coton à Draps, Serviettes, Couvre-pieds, etc., l'assortiment est aussi au complet.

N. B.—On trouvera aussi tout ce qui est nécessaire pour l'habillement des enfants de la première Communauté.

Enseigne de la Feuille d'Érable, 53, Rue St. Joseph, St. Roch. Québec, 3 avril 1873.

EXPOSITION D'HAMILTON. Le Premier Grand Prix! Le plus élevé des Prix! Premier Prix Extraordinaire!

Accordé à la recommandation des très honorables juges, à MM. C. W. WILLIAM & Cie., Fabricants de Machines à Coudre de Montréal, pour leur machine SINGER à Coudre, à l'usage des Familles, comme étant supérieure à toute autre machine fabriquée en Canada.

WOODLEY & CIE., SEULS AGENTS À QUÉBEC, NO. 26, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, Québec, 7 octobre 1872.

A LOUER. CE Grand Magasin avec 6 Chambres, premier et second étages, Rue St. Jean, Haute-Ville, en face de la Banque d'Épargne. Loyer, £50. TESSIER & DELAQUE, Notaires, Rue d'Aligulien, Québec, 19 février 1873-36jns

ON A BESOIN VENANT DE SECONDE MAIN et en bon ordre, les articles suivants: 1 Coffre de sûreté, 1 Forge complète, 1 Tour et ses accessoires, 1 Set d'Outils à Charpentier, Crics, Palans et Poulies, Câble de 1/2 à 1pc, Chaîne de 1/2 à 1pc. Adresse: Boite 452, Québec, Québec, 3 mars 1873.

AVIS SPECIAL. Aux Marchands de la Ville et de la Campagne. NOUS avons l'honneur d'informer nos pratiques et le public en général que nous venons d'ouvrir une Manufacture de Hardes Faites en Gros, au pied de la Côte de la Basse-Ville, au coin de la rue Notre-Dame.

Les articles fabriqués par nous ne laissant rien à désirer, nous le rapport du public, cela nous fait espérer que vous voudrez bien nous honorer d'une visite.

La quantité de Hardes que nous manufacturons nous permet de défier dans ce ligne de commerce toute concurrence.

On trouvera toujours à notre établissement un assortiment des plus complets d'Habits, Pantalons et Vestes de toutes dimensions et qualités, Blouses, Pea-Jackets, Capots et tout ce qui concerne en général cette branche de commerce. BÉBÉVIN & PAQUET, Coin des rues Lamontagne et Notre-Dame, B.V. Québec, 10 février 1873.

PIANOS! PIANOS!! MARCHANDISES MUSICALES

LES Soussignés désirant faire place pour de grandes importations au printemps, offrent à des prix réduits, leur magnifique assortiment, savoir: PIANOS d'Angleterre, PIANOS de Boston et de New-York, PIANOS de Stuttgart et Berlin, PIANOS à Louer et à Échanger, etc., etc. Harmoniums magnifiques depuis \$50 à \$300. Mélodéons, Accordeons, Violons, Basses, Flûtes, Clarinettes, Cornets à Piston, Guitares, Banjos, etc., etc., Banes de Pianos, Couvertures pour Pianos.

P. S.—Venant d'être reçue une quantité de Romances Françaises et Anglaises, Duos, Trios, Fantaisies pour Pianos, Pianos et Violons, etc.

A. & J. VEZINA, Marchands de Musique, 33, Rue St. Jean, Québec, 21 janvier 1873.

Grande Vente à Réduction DE MONTRES ET BIJOUTERIES

E. JACOT. E Soussigné a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'il vient de recevoir un très grand assortiment d'articles nouveaux et riches pour les fêtes et qu'il vendra à des prix extrêmement bas, vu qu'il importe directement des Manufacturiers d'Europe et des États-Unis. Montres d'Or et d'Argent, Montres à Remontoir en Pendant, Montres à Chronomètre, Montres à 1^e de seconde, Chânes d'Or pour Dames et Messieurs, Cachets et Médallions pour Dames et Messieurs, Épinglettes et Broches d'Or, Anneaux et Pendants d'Or, Bagues d'Or, Argentiers de la célèbre Manufacture de Hecht & Barton, Pendules, Bronzes, Articles de Fantaisie, etc., à des prix très réduits chez E. JACOT, Rue de la Couronne, St. Roch, Québec, 30 décembre 1872.

Pharmacie de Québec, No. 4, Rue la Fabrique.

E Soussigné informe ses amis et le public qu'il a toujours en mains un assortiment complet de Drogues, Produits Chimiques, Parfumeries Françaises et Anglaises, Huiles, Lois de teinture Médicales Patentées, Éponges, Brosses à cheveux, Brosses à ongles, Brosses à dents, Brosses à barbe, Savons de Toilette en grande variété, aussi un choix très varié de Boîtes de Fantaisie.

Toutes prescriptions de médecines remplies avec le plus grand soin. FELIX CAMPEAU, Pharmacien, No. 4, rue la Fabrique, Québec, 24 décembre 1872

Pastilles du Dr. Gauvreau POUR LA TOUX.

J'ai le plaisir d'annoncer au public un nouveau remède qui est destiné à avoir une circulation immédiate si l'on juge d'après les autres nombreuses qu'il a opérés depuis à peu près un an que nous l'expérimentons. Ces pastilles ont donné les résultats les plus satisfaisants dans les cas d'Asthme, Bronchites, Extinction de Voix, Coqueluche, etc., etc., que nous avons soumis à ce traitement. Pour prouver l'efficacité de ce remède, des certificats de personnes les mieux connues et de la plus haute respectabilité accompagnent chaque boîte.

Ces pastilles ne contiennent rien de nuisible à la santé et sont préparées par moi-même d'après la formule du Dr. Gauvreau, M. L. L. En vente chez tous les pharmaciens.—Prix 25 cents la boîte. DEPOT GENERAL, F. E. GAUVREAU, Droguiste, Québec, 14 août 1872-1a